



Résiliation au centre européen de formation

Par **Lili5900**, le **30/06/2016** à **15:09**

Bonjour,

Je vous explique ma situation, en octobre 2015 je me suis inscrite au centre européen de formation pour une formation de cap petite enfance. Seulement fin novembre, je me suis séparé du père de mes enfants et je me suis retrouvée seule avec eux avec uniquement du RSA. J'ai donc souhaité résilier mon contrat dans cette école, je leur ai donc fait une lettre recommandée le 15 décembre 2015 en expliquant ma situation avec des documents prouvant ma situation qui ne me permettent plus de payer. Ils m'ont répondu le 8 janvier par lettre simple en me disant que je ne pouvais pas résilier sans verser la somme de plus de 700 euros. Je les ai appelés disant que je n'est pas dépasser les trois mois et que je peux leur renvoyer les cours mais ils ont rien voulu savoir.

Sur les conseils d'un autre forum, je ne leur ai pas répondu depuis, j'ai reçu des e-mails, sms, appels, et de nombreux courriers simples.

À ce jour ma situation est toujours là même et ils m'ont envoyé une lettre et des e-mails de mise en demeure.

Un organisme de recouvrement m'a envoyé un email me demandant de confirmer mes coordonnées, je n'est pas répondu.

Que puis-je faire? Je pense être dans mes droits mais je ne veux pas avoir de l'huissier, je leur ai pourtant prouvé ma situation et fait la lettre en ar avant les 3 mois en mentionnant des textes de lois.

Que dois-je faire? Vais-je avoir des problèmes? J'ai eux enfants ça me fait vraiment peur.

Merci d'avance de m'aider .

Par **Lili5900**, le **30/06/2016** à **17:56**

Svp vraiment besoin d'aide ..